

International Irish Red Setter Club

CHAMPIONNAT D'EUROPE DES SETTERS IRLANDAIS SUR PERDREAUX GRIS NATURELS

1. Le Championnat d'Europe a pour but de mettre en valeur les sujets d'élite qui se seront signalés par leurs qualités de nez, d'allure, d'endurance, de style, de disposition à recevoir et à garder un dressage très poussé et susceptibles d'engendrer d'autres grands Trialers et de nombreux chiens de chasse de tout premier ordre.
2. Le Championnat d'Europe est une épreuve courue en couple uniquement sur perdreaux naturels au printemps. Cette compétition se courra, selon les dispositions générales contenues dans le règlement international de field-trial pour chiens d'arrêt de races britanniques.
3. Le Championnat d'Europe aura lieu sur le territoire national d'un club membre de l'IIRSC à la condition qu'au minimum quatre chiens aient représenté cette nation aux Championnats d'Europe des trois années précédentes.
4. Il se déroulera sur deux journées et sera doté d'un CACIT par jour.
5. Le chien est de la nationalité de son propriétaire qui doit en être le propriétaire depuis au moins 6 mois; il peut le faire présenter par un conducteur d'une autre nationalité que la sienne.
6. L'inscription au Championnat d'Europe est ouverte à tous les Setters Irlandais ayant obtenu dans toute discipline :
 - un excellent en couple
 - ou un CACT en solo dans toute discipline
 - ou pour les pays Scandinaves un résultat dans la « Winning Class ».Tout chien insuffisant (allure ou quête) ou gênant son concurrent (talonnage, faux arrêts, refus du patron, aboiements) sera arrêté et éliminé.
7. Dérogation : Les nations à faible effectifs de chiens de travail ont la possibilité de sélectionner jusqu'à deux chiens ne satisfaisant pas aux classements exigés.

Trois possibilités :

- | | | |
|-------------------------------|---|--|
| - 0 chien à titre individuel | = | 2 chiens proposés par le club officiel |
| - 1 chien à titre individuel | = | 1 chien proposé par le club officiel |
| - 2 chiens à titre individuel | = | 0 chien proposé par le club officiel |

8. La composition du jury sera désignée par les pays décernant les CACIT. Un jury de deux juges de nationalités différentes si deux batteries. Un jury de trois juges de nationalités différentes si une seule batterie.

9. A chaque classement sera attribuée une note selon la cotation suivante :

CACIT	20 Points	1 EXC	12 Points
RCACIT	18 Points	2 EXC	10 Points
CACT	16 Points	EXC	8 Points
RCACT	14 Points	TB	4 Points

Au terme des deux jours, il en découlera un classement individuel permettant de déterminer le Champion d'Europe et le Vice-Champion à condition qu'ils aient obtenu au minimum un classement à l'excellent. En cas d'égalité de points, il sera procédé à un barrage jugé par trois juges de nationalités différentes ; le président sera désigné par le pays organisateur.

10. La centralité du lieu étant idéale et la densité de perdreaux naturels étant incontestable, l'I.I.R.S.C. (Club International du Setter Irlandais) décide que des territoires français sont momentanément retenus pour l'organisation du Championnat d'Europe. L'éventualité d'une organisation dans un autre pays sera néanmoins possible après accord de la majorité lors de la réunion du club international de l'année précédente.
11. Chaque pays membre de l'IIRSC apportera une participation financière forfaitaire pour la location des terrains. Pour Troyes 2025 aucune participation ne sera demandée cette année. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la réunion du club International.
12. Le montant des engagements 2025 sera de 40€ par chien engagé pour les frais d'organisation. Ce montant sera révisable lors de la réunion du club International pour l'année suivante.
13. Le Red Club encaissant le forfait et les engagements prendra en charge le secrétariat, les programmes, le casse croûte des guides. Il prendra aussi le financement de l'hébergement des juges chaque journée où ils officieront dans la limite de, 1 Repas du soir, 1 chambre, 1 petit déjeuner, 1 repas du midi. Il n'y aura aucun défraiement kilométrique des juges par l'organisation.
14. Le pays organisateur fournira les coupes des titres de Champion et de vice-Champion.
15. Une réunion du club international sera organisée chaque année la veille ou l'avant-veille de la compétition.